

STATISTIQUE
GÉOLOGIQUE, MINÉRALOGIQUE,
MÉTALLURGIQUE ET PALÉONTOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DU GARD

Première partie.

CONSTITUTION PHYSIQUE

CHAPITRE I^{er}

Notions générales.

*Composition. - Division administrative. - Position astronomique. -
Forme et limites. - Périmètre et superficie. - Étendue respective de
chaque portion du sol. - Population et importance relative.*

Le département du Gard, situé à l'extrémité méridionale de la France, a été formé, par décret de l'Assemblée nationale, en 1790, des anciens diocèses de Nîmes, d'Alais et d'Uzès dépendants de la province du Languedoc, une des plus considérables de la France.

Plus spécialement il a été formé des parties du Bas-Languedoc qui étaient désignées sous les noms de Nemosez, de Cévennes et d'Uzegeois.

Le NEMOSEZ était subdivisé en six parties ou pays distincts, savoir :

1° Les garrigues de Nîmes renfermant les communautés suivantes :

Nîmes, *capitale*

Marguerittes

Milhaud

Aiguesvives

Sommières

Saint-Quentin	Rivières de Theyrargues
Montaren	Barjac
Boucoiran	Navacelles
Euzet	Blauzac
Saint-Maurice-de-Casevieille	Saint-Ambroix
Lédignan	Génolhac
Saint-Chartes	Villefort

Le BAS-UZEGEOIS renfermait :

Pont-Saint-Esprit	Pouzilhac
Cornillon	Vers
Bagnols	Remoulins
Cavillargues	Roquemaure
Connaux	Villeneuve-lès-Avignon.

Les Cévennes et les Haut et Bas Uzégeois formaient l'évêché d'Uzès ; en 1694 on forma un nouvel évêché, celui d'Alais, aux dépens d'une partie de celui d'Uzès et de celui de Nîmes.

Le département du Gard tire son nom de la rivière du Gard qui le traverse du nord-ouest au sud-est et qui le coupe en deux parties à peu près égales.

Ce département, dont le chef-lieu de préfecture est Nîmes, se divise en quatre arrondissements communaux ou sous-préfectures, dont le premier, celui de Nîmes, est situé au midi ; le second, celui d'Alais, occupe le nord ; le troisième, celui d'Uzès, s'étend dans la partie orientale, et le quatrième, celui du Vigan, se trouve placé dans la partie occidentale. Ces arrondissements comprennent 39 cantons et 348 communes, dont nous donnons la distribution dans le tableau suivant :

TABLEAU

montrant la distribution des cantons et des communes dans les quatre arrondissements

Désignation des cantons	Nombre de communes	Désignation des cantons	Nombre de communes
Arrondissement de Nîmes :			
11 cantons - 73 communes			
Aigues-Mortes	2	Marguerittes	8
Aramon	10	Nîmes 3 cantons	4
Beaucaire	4	Sommières	18
Saint-Gilles	2	Vauvert	12
Saint-Mamert	13		
Arrondissement d'Alais :			
10 cantons - 97 communes			
Alais 2 cantons	16	La Grand'Combe	6
Saint-Ambroix	16	Saint-Jean-du-Gard	3
Anduze	8	Lédignan	12
Barjac	7	Vézénobres	17
Génolhac	12		
Arrondissement d'Uzès :			
8 cantons - 99 communes.			
Bagnols	17	Remoulins	9
Saint-Chartes	16	Roquemaure	9
Lussan	12	Uzès	15
Pont-Saint-Esprit	16	Villeneuve-lès-Avignon	5
Arrondissement du Vigan :			
10 cantons 79 communes			
Alzon	6	Sauve	10
Saint-André-de-Valborgne	5	Sumène	8
Saint-Hippolyte-le-Fort	6	Trèves	6
Lasalle	9	Valleraugue	3
Quissac	12	Le Vigan	14

Le département du Gard se trouve compris entre les 43° 27' 2" et 44° 27' 50" de latitude septentrionale d'une part, et,

d'autre part, entre les 0° 56' et 2° 28' de longitude orientale comptée à partir du méridien de l'observatoire de Paris.

Nous donnons dans le tableau suivant l'indication des positions géographiques de quelques points situés dans le département, et de leurs altitudes ou élévations verticales au-dessus du niveau moyen de la mer, telles qu'on les a déduites des triangulations de divers ordres sur lesquelles MM. Les Officiers d'Etat-Major, chargés de l'exécution de la carte topographique de la France, ont appuyé cet immense et beau travail.

TABLEAU des coordonnées géographiques de quelques points compris dans le département du Gard

ordre des points ¹	nom et désignation des points	latitude	longitude	altitudes ou élévations au-dessus de la mer	
				points de mire	des sols
Arrondissement de Nîmes					
	▲ Aiguemortes , tour de Constance	43° 34' 8''	-1° 51' 9''	45,40	
	▲ Baguet , sommet du moulin à vent, au nord de Saint-Gilles	43 44 4	-2 5 48	127,6	117,1
	Beucaire , sommet du donjon du château	43 48 37	-2 18 28	76,4	
	△ Bellegarde , tour ruinée, signal sur l'angle S.E.	43 45 10	-2 10 23	70,8	57,3 sol intérieur de la tour
	Bernis , clocher sommet	43 46 01	-1 57 06	46,6	
	▲ Calvisson , moulin à vent, l'avant dernier à l'ouest	43 46 51	-1 17 28	177,10	168,5
	△ Courbessac , télégraphe, sommet de la plateforme	43 53 26	-2 05 01	188,8	175,1
	△ Jouton ou Triple levade , signal rocher de Beaucaire	43 50 19	-2 16 23	156,5	152,7

¹ Les points de premier ordre sont indiqués par ce signe ▲ ; ceux de deuxième ordre par △. Les points de troisième ordre, ceux qui se trouvent déterminés par de petits triangles, mais aussi par deux bases au moins, ne sont précédés d'aucun signe.

ordre des points	nom et désignation des points	latitude	longitude	altitudes ou élévations au-dessus de la mer	
				points de mire	des sols
	▲				
	Lédenon , télégraphe, sommet de la plateforme	43 540 23	-2 16 23	208,1	202,2
	Milhaud , clocher sommet	46 48 24	-1 58 21	46,4	
	Montfrin , sommet du donjon du château	43 52 39	-2 15 25	72,6	
	▲				
	Nîmes , Tourmagne, sommet au pied du drapeau	43 50 36	-2 0 46	142,8 annuaire 137,5	114,4 annuaire 109,4 sol inté- rieur de la tour au pied de l'escalier neuf
	Nîmes , sommet de la flèche de l'église Saint-Paul	43 50 12	-2 1 06	102,4	
	▲				
	Puech-d'Autel , télégraphe, sommet de la plateforme	43 49 37	-2 0 20	104,1	98,4
	Arrondissement d'Alais				
	Alais , clocher, sommet de la Tour	43 7 26	-1 4 22	168	
	Allègres , sommet des ruines de l'ancien château	44 11 49	-1 55 42	285,6	
	Anduze , tour du beffroi	44 3 15	-1 39 1	152	
	Brouzet , clocher sommet	44 8 12	-1 54 34	230	
	▲				
	Castelnau , château tour N.O., sol de la cour	43 59 50	-1 54 7	187,2	172,1
	Coudoulous , sommet de la tour	44 17 37	-1 35 20	779,5	
	Courry , clocher sommet	44 17 13	-1 49 14	327,1	
	Généralgues , clocher sommet de la pyramide	44 4 15	-1 38 48	188,8	
	Malons , signal	44 25 6	-1 2 17	955,8	
	Mons , clocher sommet	44 6 55	-1 50 16	229,8	
	Navacelle , sommet de la flèche du clocher	44 9 47	-1 54 14	207,8	
	Portes , château sommet de la tourelle la plus élevée	44 16 6	-1 6 26	605,1	
	Potelière , clocher sommet	44 13 26	-1 54 6	155,8	
	Saint-Ambroix , sommet de la flèche du clocher	44 15 44	-1 51 43	176,7	
	Saint-Jean-de-Valériscle , clocher sommet	44 13 57	-1 48 19	243	
	Saint-Jean-du-Gard , clocher sommet	44 6 17	-1 32 12	212	
	Saint-Privat-les-Vieux	44 8 37	-1 7 32		
	▲				
	Serre ou Guidon de Bouquet , signal sommet	44 7 59	-1 56 56	636,9	630,8

ordre des points	nom et désignation des points	latitude	longitude	altitudes ou élévations au-dessus de la mer	
				points de mire	des sols
	Arrondissement d'Uzès				
	Bagnols , sommet de la flèche du clocher	44 9 46	-2 17	105,5	
	Bourdic , clocher sommet	43 58 59	-1 59 7	99,1	
	Cavillargues , clocher sommet	44 6 53	-2 11 9	1607	
	Connaux , sommet de la flèche du clocher	44 5 35	-2 16 27	116,3	
	Dions , clocher sommet	43 55 56	-1 57 31	89,1	
	Fontarèche , clocher sommet	44 6 30	-2 6 5	267,3	
	Issirac , clocher sommet	44 16 19	-2 8 41	330	296
	La Bruguière , sommet de la flèche du clocher neuf	44 6 42	-2 4 32	314,9	
	Laudun , clocher sommet	44 6 19	-2 19 18	103	
	Lussan , clocher sommet	44 9 9	-2 1 8	315,3	
	Montagné , signal	43 58 34	-2 25 46	191,8	191,6
	Pont-Saint-Esprit , tour dr l'horloge, clocher sommet	44 15 26	-2 18 52	91,8	
	Sabran , signal	44 9 7	-2 13 13	286,2	284,2
	Sabran , ruines du château, pan le plus haut	44 9 8	-2 12 38	285,6	
	Saint-Alexandre , clocher sommet	44 11 26	-2 7 4	151,5	
	Saint-Laurent-la-Vernède , clocher sommet	44 6 20	-2 7 20	246,1	
	Saint-Victor-la-Coste , signal placé sur le sommet du vieux château	44 4 9	-2 18 10	249,1	247,9 sommet ruine
	Tresque , clocher sommet	44 6 24	-2 14 19	124,3	
	Uzès , tour de l'horloge avec la lanterne en fer et la boule dorée	44 0 46	-2 4 59	180,3	138,2 sol du pavé de la porte de la tour
	Vénejan , chapelle, sommet du clocheton	44 11 46	-2 19 20	148,6	
	Arrondissement du Vigan				
	Aigual (montagne de l'), signal	44 7 19	-1 14 40	1572,6	1567,5
	Brion , montagne, signal	44 4 9	-1 30 16		815,9
	Le Lirou , montagne, signal	44 4 8	-1 24 55	1181,8	1179,5
	Le Lirou , pic à l'ouest du signal	44 4 4	-1 23 41	1168,3	
	Le Vigan , tour carrée	43 27 4	-1 16 6	260,4	230,5

La Sérayrède , auberge, cheminée, sommet	44	6	12	-1	12	15	1306,8	
Soudorgues , tour crénelée, sommet	44	3	5	-1	29	19	238,7	
Valleraugue , tourelle de M. Teissier	44	4	14	-1	18	34	459,6	456,6

La forme générale du département est à peu près celle d'un ennéagone très irrégulier, présentant deux angles rentrants l'un au N.-O., l'autre au S.-O.

Les limites sont : au N. les départements de l'Ardèche et de la Lozère ; au S. la Méditerranée ; à l'E. le Rhône qui le sépare des départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, et à l'O. les départements de l'Hérault et de l'Aveyron.

La plus grande longueur de l'E. à l'O., comptée à partir de la rivière de Dourbie, près Revens, jusqu'à la pointe méridionale de l'île de l'Oiselet, sur le Rhône, est de 127 480 mètres ou 28 lieues $\frac{2}{3}$ environ ; et la distance comprise du N.-N.-O. au S.-S.-E., entre la pointe septentrionale du département, près Malons, et le Grau-Neuf, près Aigues-Mortes, est de 112 520 mètres ou de 25 lieues $\frac{1}{2}$ environ.

Le périmètre du département est d'environ 603 kilomètres 2, et en nombre rond de 136 lieues de France de 25 au degré, c'est-à-dire de 4 444 mètres.

Au N. cette ligne périmétrique suit d'abord la côte fluviale de l'Ardèche, depuis l'extrémité N.-O. de la commune du Garn, jusqu'à l'embouchure de cette rivière dans le Rhône, située un peu en amont de la ville du Pont - Saint-Esprit ; sa longueur est de 23 kil. 6, ou de 5 lieues et $\frac{1}{3}$ environ.

A l'Est, à partir de ce dernier point, le périmètre du département suit la côte fluviale du Rhône jusqu'au Grau-Neuf, sur une longueur de 159 kil. 1 ou de 35 lieues $\frac{3}{4}$ environ, en suivant d'abord le cours du Rhône jusqu'à Fourques, ensuite celui du Petit-Rhône jusqu'à Sylvéreal, et enfin le Rhône mort jusqu'à la mer.

La longueur de la côte maritime depuis le Grau-Neuf jusqu'à la limite O. du département située sur le littoral, près

de l'ancien Grau Saint-Louis qui existait en 1284, est de 162 kil. 2 ou de 86 lieues 1/2 environ.

Enfin, à partir de ce dernier point, du côté des terres, c'est-à-dire à l'E. et au N. du département, cette ligne périmétrique, jusqu'au point de départ indiqué ci-dessus, placé sur le bord de l'Ardèche. à l'extrémité N.-O. de la commune du Garn, offre un développement de 404 kilomètres 3 ou de 91 lieues environ.

La superficie totale du département, résultant des travaux du cadastre, est de 582 866 hectares 51 ares ou de 5 828 kilomètres carrés 66 centièmes, correspondant à 58 myriamètres carrés 2 866 dix-millièmes, ou enfin à 295 lieues carrées.

Cette superficie est répartie de la manière suivante :

Arrondissement de Nîmes 162,992 h. 46 Soit en lieues carrées 82,51 ou 82 1/2.
 Arrondissement de d'Alais 130,896 h. 96 Soit en lieues carrées 66 25 ou 66 1/4.
 Arrondissement de d'Uzès 149,178 h. 23 Soit en lieues carrées 75 52 ou 75 1/2.
 Arrondissement du Vigan 139,798 h. 86 Soit en lieues carrées 70 77 ou 70 3/4.
 Total égal 582 866 h. 51 Soit en lieues carrées 295,05 ou 295

Terres labourables		144.547 64
Prés et herbages		12.663 88
Vignes		75.248 09
Bois et pâtures plantées		117.568 38
Étangs	2.936 94	4.738 42
Salins et marais salants	1.801 43	
Châtaigneraies, Oliviers, Mûriers		81.483 79
Landes, pâtis. bruyères, terres vaines et vagues		117.716 90
Mares, canaux d'irrigation, abreuvoirs		677 27
Canaux de navigation		368 57
Propriétés bâties (habitations et constructions industrielles)		1.650 69
Vergers, pépinières, jardins potagers		1.709 83
Oseraies, aulnées et saussaies		2.370 55
Carrières et mines	7.82	
Total de la contenance imposable		<u>560.751 83</u>
	<i>A reporter</i>	560.751 83

	<i>Report</i>	560.751 83
Routes, chemins et promenades publiques	9.609 64	22.114 68
Rivières et ruisseaux	10.603 35]	
Forêts de l'État	954 40	
Cimetières, presbytères, bâtiments d'utilité publique, superficie des églises	102 51	22.114 68
Autres objets non imposables	844 78	
<i>Total de la contenance des objets non imposables</i>	22.114 68	582.866 51
TOTAL		

La population du département, d'après le recensement fait en 1851, rendu officiel par le décret du 10 mai 1852, s'élève à 408,163.

Ce chiffre total se subdivise dans la proportion suivante :

Arrondissement de Nîmes :	148.564
Arrondissement d'Alais :	102.339
Arrondissement d'Uzès :	90.011
Arrondissement du Vigan :	<u>67.249</u>
Total égal :	408.163

dont 207,744 individus du sexe masculin
et 200,419 individus du sexe féminin.

L'étendue du département étant de 582,866 hectares, savoir :

En montagnes	146.238 hectares.
En collines	291.433
En plaines et vallons	<u>145.195</u>
Total égal	582.866 hectares,

Il en résulte que la superficie du sol est, pour chaque individu, de 1 hectare 42 ares 802 milliares. Les 408 163 habitants occupent 75,947 maisons et forment 104 156 ménages. Enfin pour compléter ces notions générales sur la statistique du département, nous dirons que le Gard est le 29^e par numéro d'ordre, le 48^e par sa superficie, le 35^e par sa population, le 42^e par l'impôt foncier.

La recette générale est la 16^e par son importance : Elle vaut 73 000 francs, la recette particulière d'Alais vaut 13 000 francs ; celle d'Uzès 11 000 francs; celle du Vigan 9 000 francs.